



Rachat crédit suite à une séparation

Par **Djujup**, le **14/02/2025 à 18:12**

Bonjour, je suis séparée et avons un bien locatif en commun, est t'il possible que je me mets d'accord avec mon ex compagne sur le prix du restant dû et non sur la valeur marchande. cordialement.

Par **youris**, le **14/02/2025 à 20:14**

bonjour,

si vous avez un crédit immobilier en cours, vous devez informer l'organisme de crédit en cas de changement de propriété immobilière.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **14/02/2025 à 22:19**

Bonsoir et bienvenue

Vous pouvez vous entendre avec votre ex-compagne sur un prix de rachat basé sur le montant du capital restant dû sur le prêt , plutôt que sur la valeur marchande du bien.

Cependant, cet accord amiable doit être acté pour éviter des complications.(peut désavantager l'une des parties si la valeur marchande du bien est supérieure au capital restant dû).

J'ajoute que ce partage du bien peut entraîner un redressement fiscal en cas de contestation de l'administration pour sous évaluation.